

Le Réseau de la microfinance des pays arabes

Mot de la directrice générale	1	Les moments forts de Sanabel	1	Actualité des membres	2	En chiffres	3	Le rôle de MFT dans la transparence des prix prendra fin dans quelques mois	5	Annonces	5
Le Liban fonde la première association de microfinance	1	Ont récemment rejoint Sanabel	2	Global Money Week 2015	2	Entretien	3	À lire absolument !	5	Le Prix	5
										Conférences Sanabel 2015	5

Mot de la directrice générale

Alors que le secteur de la microfinance entre dans une nouvelle année pleine d'incertitudes, les ambitions et l'énergie positive qui animent les membres et les partenaires de Sanabel nourrissent l'espoir d'accomplir davantage, notamment lorsque l'on considère les possibilités et le caractère dynamique de notre région. Focalisées sur les aspects positifs, ces ambitions suivent l'évolution du secteur sur plusieurs niveaux, le niveau macro où les réglementations sont mises en place à un rythme impressionnant, au niveau méso où de plus en plus d'associations nationales sont créées et les infrastructures renforcées pour soutenir le secteur dans son évolution, et finalement au niveau micro où les prestataires de services financiers sont désireux de répondre aux attentes croissantes de l'ensemble des parties prenantes, mais qui s'intéressent notamment à leurs clients en offrant des approches innovantes pour mieux les satisfaire.

Les principaux domaines d'action de Sanabel demeurent le renforcement de la capacité institutionnelle avec son grand éventail de formations thématiques et d'ateliers spécialisés. Cette année, Sanabel organisera des ateliers qui mettront l'accent sur les services financiers en temps de crise, aux répercussions dues aux réformes réglementaires et aux segments des micros et très petites entreprises. De plus, grâce à de nombreuses initiatives menées en collaboration avec des partenaires régionaux et mondiaux, une série d'enquêtes et de rapports de recherche ont pu être réalisés et seront prêts à la publication dès le deuxième trimestre de l'année 2015.

Au moment où Sanabel entre dans sa deuxième décennie, nous sommes fiers de représenter 93 membres de 13 pays arabes de la région Moyen Orient Afrique du Nord. L'évolution de nos membres fondateurs et la diversité des nouveaux membres sont enrichissantes et nous permettent de croire qu'ensemble nous réussirons à atteindre un plus haut niveau d'inclusion financière en proposant de meilleurs services destinés aux citoyens arabes de la région.

Cette première bulletin annuelle présente quelques mises à jour que nous espérons utiles. Mieux encore, nous souhaitons encourager nos lecteurs à partager leurs actualités pour les diffuser dans notre réseau et bénéficier de la richesse des expériences réalisées dans la région.

Bonne lecture, nous espérons recevoir vos articles pour mettre en avant ces réalisations dans notre prochaine bulletin, au deuxième trimestre de l'année 2015.

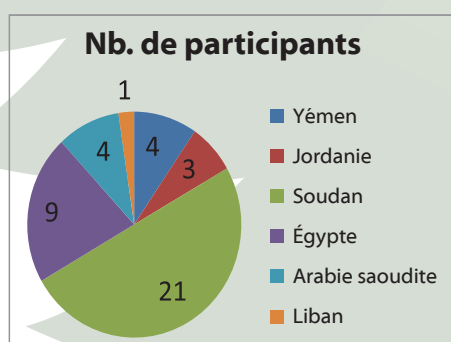
De la part de l'ensemble de l'équipe Sanabel

Sahar Tieby
Directrice générale

Les faits marquants de Sanabel

Programme de renforcement des capacités et formations

Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités et de ses formations, Sanabel a dirigé deux ateliers au 1er trimestre 2015; **Analyse financière à l'aide de l'outil SEEP Frame** à Khartoum - Soudan, et **Faire fonctionner la microfinance: gérer pour améliorer le performance** au Caire - Egypte. 42 participants de différents pays arabes ont participé aux ateliers. **Le graph ci-dessous illustre le nombre de participants de chaque pays arabe:**



Sanabel a également dirigé un atelier interne "**Gestion des ressources humaines**" pour l'association Dakahleya Business pour le développement de la communauté (DBACD) à Mansoura, Égypte. 22 employés des différents départements de l'association ont assisté à l'atelier.

Recherche

Voices

Au premier trimestre 2015, le département de recherche finalisait l'article "Voices" afin de le publier en mai 2015. "Voices" est le volet d'une série de documents relatifs au leadership et dirigés par Sanabel et le bureau IFC MENA. Il suit la même structure que les enquêtes annuelles Banana Skins qui cherchent à contrôler les risques auxquels est confronté l'industrie de la microfinance en fonction de leurs gravités et de leurs tendances.

Surendettement au Liban

Sanabel est impliqué dans un projet conjoint avec CGAP, Fonds SANAD pour les MPME et le Centre

Le Liban fonde la première association de microfinance

Le Ministère Libanais de l'Intérieur et des Municipalités a officiellement approuvé la création de la première association de microfinance nationale. L'association est composée de 8 membres fondateurs y compris l'Association pour le développement des capacités rurales, l'Association d'entraide professionnelle, Al Majmoua, la Fondation pour le développement de l'entrepreneuriat, Emkan, IBDA, la Fondation Makhzoumi et Vitas. L'association travaille dans le but de renforcer le secteur de la microfinance et accroître au Liban l'accès des propriétaires de micro et petites entreprises au financement. Elle favorisera la communication et la coordination entre les institutions membres, réalisera des études de marché, proposera des formations et d'autres services aux professionnels de la microfinance et sensibilisera le grand public à la microfinance au Liban. L'association est la voix unifiée du secteur de la microfinance au Liban.

A cette occasion, l'Association des institutions de microfinance au Liban en partenariat avec "Lebanon Investment in Microfinance (LIM)"; a organisé un événement, "Association Learning Event", le 31 mars auquel Sanabel a participé en présentant les facteurs clés de réussite et les erreurs les plus courantes dans la planification organisationnelle et la gouvernance des associations de microfinance

de la microfinance sur les niveaux d'endettement des clients de la microfinance à faible revenu au Liban. Ce projet cherche à fournir les données empiriques pour confirmer ou infirmer les indices de surendettement. Il existe huit IMFs libanaises engagées dans ce projet. Le projet entre dans sa deuxième phase et les résultats finaux seront présentés au cours du dernier atelier programmé au quatrième trimestre de l'année 2015.

Innovations pour renforcer l'accès au financement dans le monde arabe

Sanabel est impliqué dans un projet de recherche avec CGAP intitulé **Innovations pour renforcer l'accès au financement dans le monde arabe**. Ce projet cherche à mieux comprendre la nature des innovations financières qui existent dans notre région. Le projet repose sur des entretiens avec les prestataires d'innovations financières dans différents pays arabes. Sanabel est en train de finaliser une présentation des innovations financières qui sera bientôt publiée sur [notre site](#).

Ont récemment rejoint Sanabel

Sanabel est heureux d'accueillir de nouveaux membres, portant à 93 le nombre d'adhérents en mars 2015.

1) Family Bank – Soudan (membre à part entière)

Créé en 2008, Family Bank possède aujourd'hui 37 branches dans 13 gouvernorats et près de 50000 clients actifs au Soudan avec un portefeuille de prêts bruts de plus de 50 millions US dollars. La Family Bank offre une variété de services financiers qui répondent aux besoins des personnes défavorisées tels que les prêts, l'épargne et la microassurance.

2) Ebdaa Bank for Microfinance – Soudan (membre affilié)

Créé en 2013 dans le but d'améliorer les conditions économiques et sociales des ménages soudanais à revenu faible et limité, Ebdaa Bank possède 6 branches au Soudan et plus de 6000 clients actifs (dont 92% de femmes) et un portefeuille de prêts bruts de près de 2 millions US dollars.

3) Al Ibdaa Microfinance – Palestine (membre affilié)

Al Ibdaa a pour objectif de contribuer au succès de la stratégie nationale qui lutte contre la pauvreté et le chômage en offrant des services financiers aux micros entrepreneurs. Al Ibdaa Palestine a débuté ses opérations de microfinance en 2014 ; toutefois, à la fin de l'année, il a signalé 700 clients actifs avec un portefeuille de prêts bruts de plus de 1.8 million US dollars.

Sanabel souhaite également féliciter l'Association **Port Sudan pour le développement des petites entreprises – PASED pour être passé du statut de membre affilié à celui de membre à part entière. Cette promotion est le résultat de la contribution continue de PASED dans l'amélioration des normes de vie des segments à faible revenu de la population économiquement active au Soudan, de son travail acharné pour assurer une viabilité opérationnelle et financière, de son engagement en participant aux conférences annuelles de Sanabel. Depuis 2009, PASED a augmenté le nombre de ses clients actifs, passant de 4687 à 7453 en décembre 2013.

Actualité des membres

Salon international du Caire

Le 18 mars, la **fondation Al Tadamun Microfinance (Égypte)** a participé à la quarante huitième édition du Salon international du Caire en Égypte. Al Tadamun a offert un espace d'exposition à 15 de ses clients pour leur donner l'opportunité d'exposer leurs produits. Cet espace s'est avéré être un excellent point de vente. Tous les clients ont convenu que l'exposition était une très bonne opportunité pour commercialiser ses produits, accroître son profit dans un nouveau segment et étendre son réseau. Ils se sont montrés enthousiastes à l'idée de participer à de futurs événements.

De plus, le 4 mars, 191 membres de la fondation Al Tadamun Microfinance ont assisté à une formation sur les valeurs fondamentales d'Al Tadamun. L'événement a rencontré un immense succès grâce à des activités ludiques réalisées en groupes pour transmettre les valeurs fondamentales de la fondation.



www.altadamun.org

ABA célèbre son jubilé d'argent

L'Association Alexandria Businessmen – ABA (Égypte) a célébré le 22 février 2015 son jubilé d'argent, 25 ans sont passés depuis l'inauguration de son "Projet de développement des petites entreprises". Le gouverneur d'Alexandrie, Dr Hani Meseiri et les consuls de Palestine et du Liban, ainsi que des membres du conseil d'administration de l'Association ont assisté à la cérémonie.

<http://www.aba.org/en/default.aspx>

Un nouveau prêt "pour les besoins spéciaux"

Ciblant un segment délaissé de la communauté irakienne, **Vitas (Irak)**, autrefois appelée CHF International ACSI, a lancé le prêt pour les "besoins spéciaux" permettant d'offrir des services de microcrédit aux personnes handicapées ayant des besoins spéciaux qui seront finalement en mesure de recevoir des prêts avec des conditions faciles et exceptionnelles et des taux d'intérêt bas. Vitas est convaincu que ce prêt donnera la chance à ce groupe fragile de compter sur eux-mêmes et de mener une vie plus autonome.



Par ailleurs, le personnel de Vitas distribue de la nourriture aux familles qui se sont déplacées de Mossoul à la province de Babylone suite aux récents conflits. L'initiative visait à aider et soulager les réfugiés en leur fournissant des soins de santé pour couvrir leurs besoins fondamentaux.

<http://www.chfacsi.org/>

Relèvement du plafond du prêt "Grandir avec nous" !

Dans le cadre de sa stratégie et de son plan de développement 2015 et basé sur une étude que **Palestine for Credit and Development – FATEN (Palestine)** a mené sur le développement qualitatif des projets de ses clients, l'institution a relevé le plafond de son produit de financement "Grandir avec nous" de \$25,000 à \$50,000. Cette initiative bien certainement augmenté la productivité des projets de ses clients qui participeront de manière plus conséquente au développement de l'économie palestinienne.

Global Money Week 2015

La Global Week 2015 avait pour thème "Épargnez aujourd'hui... soyez en sécurité demain". L'objectif est d'aborder avec les enfants et les jeunes des sujets tels que l'argent, l'épargne, la création des moyens de subsistance, l'obtention d'un emploi et le fait de devenir entrepreneur en participant à des activités ludiques et interactives. Chaque année, des communautés entières prennent des mesures pour sensibiliser la société civile, contester les politiques financières en vigueur et donner aux jeunes les outils et l'inspiration dont ils ont besoin pour construire leur avenir.

Cette année, le Yémen a bénéficié d'une cérémonie spéciale au cours de la Global Money Week. La Banque Centrale du Yémen a invité toutes les banques du pays à venir assister à la célébration de la Global Money Week. Il est important de noter qu'Al Amal Microfinance Bank, l'un des membres de Sanabel, était invité à l'événement et son PDG a prononcé un discours sur le rôle exceptionnel d'Al Amal Bank qui a initié la société civile au domaine de la finance, et sur les résultats de ses programmes mis en place dans la plupart des villes yéménites.

En chiffres

- 5% Moins de 5% dans le Moyen Orient ont un compte d'épargne formelle (The Global Findex Database 2014, April 2015)
- 62% des adultes dans le monde possèdent un compte auprès d'une institution financière formelle (The Global Findex Database 2014, April 2015)
- 41% des adultes marocains utilise un produit ou service financier formel (Enhancing Financial Capability and Financial Inclusion in Morocco: A Demand Side Assessment, 2014)
- 5% Les IMF's ont atteint 5% de la population marocaine (Enhancing Financial Capability and Financial Inclusion in Morocco: A Demand Side Assessment, 2014)
- 40% des femmes au Moyen Orient sont moins susceptibles que les hommes d'avoir un compte formel dans une institution financière formelle (Findex Note #9, April 2013)
- 30% des jeunes au Moyen Orient sont moins susceptibles que les autres d'avoir un compte formel dans une institution financière formelle (Findex Note #10, October 2013)

Entretien avec M. Mahmoud Al Montassir Mansour directeur général et président de l'Autorité de contrôle de la microfinance en Tunisie



M. Mahmoud Al Montassir Mansour est le directeur général et le président de "l'Autorité de contrôle de la microfinance" en Tunisie. Avant de prendre ses fonctions, il occupait le poste de directeur général des autorités de contrôle de l'état dirigé par le gouvernement. M. Mansour a également enseigné à temps partiel depuis 1991 à l'Université de Tunis, à l'école supérieure des sciences économiques et commerciales. M. Mahmoud a également obtenu en 1998 une chaire de recherche sur les actifs financiers de la faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax. En 1990, il décroche un certificat de l'Institut du développement financier au Maghreb (I.F.I.D).

1) Conformément au décret n°117 de l'année 2011, quel est le rôle de "l'Autorité de contrôle de la microfinance" comme organe de surveillance visant à contrôler le système réglementaire des IMF's?

Le rôle de l'Autorité de contrôle de la microfinance consiste à :

- Examiner les licences des IMF's et donner son avis
- Surveiller les documents et les locaux des IMF's, leurs syndicats et les institutions qui ont diversifié leurs activités
- Imposer des sanctions administratives, à l'exception du retrait de la licence, en cas de violation des dispositions du décret numéro 117 de l'année 2011
- Soumettre des propositions au ministère des Finances quant au retrait des licences des IMF's et de leurs syndicats
- Mettre en place un système qui enregistre les risques relatifs au secteur et communiquer ces risques à la demande des IMF's. L'organe de surveillance peut demander aux IMF's de fournir l'ensemble des statistiques et des informations lui permettant de suivre l'évolution des activités. Les IMF's peuvent aussi collaborer avec d'autres organes de surveillance pour échanger des informations
- Donner son avis au ministère des Finances quant à la législation relative à la microfinance

2) Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il voulu émettre le décret n°117 en 2011?

Malgré le rôle fondamental que joue le microcrédit en aidant les groupes incapables d'obtenir un financement auprès des banques, leur permet-

tant d'entreprendre des activités lucratives et de participer à la vie économique, le système a rencontré de nombreux obstacles, notamment l'absence de structures organisationnelles pour soutenir le secteur (une structure de contrôle spécialisée, un centre pour les risques et une association professionnelle pour tous les bailleurs du secteur afin de représenter leurs intérêts communs), sans compter l'absence de règles de conduite et de bonne gouvernance des institutions de microcrédit.

Afin de développer le secteur de la microfinance en Tunisie, soutenir et assurer sa viabilité et dans le cadre de la stratégie préparée, en 2011, en consultation et en coordination avec les différents bailleurs concernés, à savoir les ministres, les institutions, les fonds locaux et étrangers ainsi que la banque centrale tunisienne et le ministère des Finances, le décret n°117 de l'année 2011 a été émis le 5 novembre 2011 dans le but de réglementer les institutions de microfinance.

3) Quelles procédures les institutions financières doivent-elles suivre pour avoir le droit de se lancer dans la microfinance? Quelle licence doivent-elles obtenir?

Le ministre des Finances attribue une licence aux IMF's après avoir examiné le rapport effectué par l'autorité de contrôle de la microfinance. Ce rapport ne peut être réalisé que lorsque les IMF's remplissent les conditions suivantes :

- L'objectif de l'IMF consiste exclusivement à fournir un microcrédit et exercer d'autres activités conformément au décret numéro 117
- Ses ressources humaines, technologiques et financières doivent suffire à réaliser cet objectif
- Son travail doit comprendre l'octroi de prêts et toute autre opération relative
- Le plan d'action de l'IMF doit s'étendre sur 5 ans et doit être basé sur la saturation du marché, et lié aux programmes locaux, nationaux et régionaux dans le domaine social et économique

Le ministre des Finances octroie une licence après :

- Que l'IMF paye le montant minimal des frais correspondant à la licence
- Avoir fourni un document du registre commercial et une copie du Journal officiel de la République tunisienne annonçant la création de l'entreprise, un certificat IPO du capital et la documentation relative au capital minimal au moins pour les IMF's créées sous la forme de sociétés anonymes
- L'autorité de contrôle de la microfinance visite les locaux de l'IMF

La licence est délivrée à l'IMF en fonction du statut des détenteurs de capitaux, de leurs garants, de la réputation et de l'efficacité des directeurs.

La demande pour l'obtention d'une licence doit être envoyée à l'Autorité de contrôle de la microfinance qui prend soin de l'examiner et demander des documents supplémentaires quand nécessaire pour émettre la licence. L'octroi de la licence prend environ 4 mois, le temps d'examiner tous les documents. L'Autorité de contrôle de la microfinance remet aux personnes concernées la décision du ministre des finances par écrit.

Quant à la nature de la licence, elle doit souligner les activités exercées par la microfinance, représentée par :

- L'octroi de petits crédits conformément aux termes du décret numéro 117 de l'année 2011, daté du 5 novembre 2011 tel que revu par la loi numéro 46 de l'année 2014 datée du 24 juillet 2014 et de ses dispositions législatives
- L'exercice de toutes les opérations relatives à l'octroi de microcrédits aux clients

4) Est-ce que ce décret s'applique aux banques ?

Les banques ne relèvent pas du décret numéro 117 de l'année 2011 daté du 5 novembre 2011 au sujet de la réglementation des activités des IMF's.

5) Le décret a-t-il facilité le travail des institutions de microfinance ? Dans quelles mesures a-t-il exercé une influence sur le marché tunisien ?

L'élément clé de ce décret est de permettre aux sociétés anonymes d'exercer une activité de microfinance avec l'obligation de fournir un capital minimum (3 millions de dinars, soit US \$ 1.5402 million). Dans ce contexte, trois licences ont été octroyées à trois sociétés anonymes ; à savoir Tayseer for Small Finance, Microkerad Tunisia, et Advance Tunisia. Ce décret offre un cadre approprié pour la transformation de quelques associations à travers à l'activité secondaire de microfinance d'une société anonyme telle que ENDA Inter Arabe, ou une entreprise qui a été développée dans ce but comme Lion Association.

Ce décret offre également aux IMF's l'opportunité de diversifier leurs produits en fournissant des services de micro assurance.

Le nouveau cadre juridique présente quelques modifications, notamment le montant maximal pour les petits crédits et les modalités de versement où le même montant maximal pour les petits prêts a été maintenu (5000 dinars, soit \$2567), tandis que le plafond a été fixé à vingt mille dinars limité seulement aux sociétés anonymes. Il faut noter que l'octroi de petits prêts financés par des ressources ne provenant pas du budget de l'état est soumis à des taux d'intérêt qui prennent en compte les dépenses actuelles requises pour l'octroi de ces prêts et le coût des ressources, des opérations, et des frais de supervision et d'exploitation.

6) Quelles sont les difficultés rencontrées par l'Autorité de contrôle de la microfinance après l'émission du décret 117 ?

- 1) La mise en place d'un secteur réglementé fondé sur des principes de concurrence équitable a un impact positif sur les bénéficiaires et facilite leur accès aux services financiers et leur intégration dans le secteur financier formel.

- 2) Le développement d'une microfinance responsable qui soutient les principes de transparence et la divulgation des conditions de transaction, et assure un traitement équitable pour protéger les clients.
- 3) Déterminer et fournir au centre de risques les informations nécessaires pour éviter le surendettement des clients et le risque du double endettement.
- 4) La mise en place d'un secteur de microfinance équilibré et cohérent qui comprend toutes les nouvelles "institutions de microfinance constituées sous la forme de sociétés anonymes" et "d'institutions de microfinance constituées sous forme d'associations" après leur restructuration par la fusion d'associations ou l'exercice d'activités secondaires sous la forme de petites associations.

7) La loi tunisienne sur la microfinance a-t-elle mis en évidence la responsabilité sociale des institutions de microfinance et la nécessité de respecter les principes de protection des clients ?

Le chapitre 34 du décret numéro 117 engage les IMF's à déclarer les conditions générales relatives à l'octroi de petits crédits, en affichant dans leurs bureaux des citations précises et complètes extraits des contrats de microfinance. Ce chapitre a également interdit les commissions et les frais associés à cette activité auprès des bénéficiaires à moins qu'ils soient prescrits par le ministre des Finances conformément à sa décision datée du 18 janvier 2012 relative au montant maximal des petits crédits et aux modalités de versement déterminées par les institutions de microfinance, et les commissions fixées conformément à la convention formulée dans le chapitre 78 de la revue d'assurance. Les normes minimales de transparence et les clauses contractuelles adaptées aux relations entre les institutions de microfinance et leurs clients seront contrôlées par le ministre des finances.

Les IMF's sont également soumises à la loi numéro 63 de l'année 2004 datée du 27 juillet 2004 et relative à la protection des données personnelles.

Par ailleurs, le chapitre 35 du décret numéro 117 détermine un certain nombre d'obligations auxquelles doivent se soumettre les IMF's en ce qui concerne leurs clients, notamment :

- Fournir des produits et services qui correspondent à la capacité de remboursement des clients
- Fournir une information complète sur le coût et la qualité des produits et services offerts aux clients
- Prendre des mesures appropriées pour identifier et corriger toutes sortes de corruption ou de mauvais comportement vis-à-vis des clients
- Identifier les normes d'éthique devant être respectées par les employés dans leur relation avec les clients

Les exigences requises pour traiter les clients de manière équitable seront déterminées par les IMF's en respect de la décision prise par le ministre des Finances

Le chapitre 36 du décret mentionné ci-dessus a poussé les IMF's à mettre en place un mécanisme capable d'examiner rapidement les pétitions et les plaintes des clients.

Pour consulter la version intégrale du décret numéro 117 de l'année 2011, veuillez visiter ce lien :

<http://mongi-tunisiepolitique.blogspot.com/2011/11/117-2011-5-2011.html>

Le rôle de MFT dans la transparence des prix prendra fin dans quelques mois

En dépit du fait que Microfinance Transparency ait réalisé un immense progrès ces sept dernières années en terme de transparence de prix, le conseil de Microfinance Transparency a décidé, en mars 2015, de mettre un terme à leurs activités dans quelques mois.

Pour le secteur de la microfinance, cette situation est un retour en arrière puisqu'elle réduit le niveau de divulgation des IMFs. Paradoxalement, soit cette situation renforcera l'avis des régulateurs qui pensent que les IMFs doivent être régulées et contrôlées pour devenir transparentes soit les prestataires des services financiers confirmeront le contraire et montreront que la transparence est motivée par l'engagement et le dévouement des IMFs dans l'exercice des bonnes pratiques et la protection des clients, et pas uniquement imposé par la loi. Sanabel suivra les progrès réalisés et vous tiendra informé(e).

À lire absolument !

- **La microfinance pour le travail décent – améliorer l'impact de la microfinance: données recueillies par un programme d'action-recherche (Anglais) & (Français)**

Ce rapport présente les conclusions du projet de recherche de l'OIT, la microfinance au service du travail décent. Il montre que les IMFs peuvent améliorer les conditions de vie de leurs clients avec des approches complètes et innovantes grâce à la prestation de services financier et non-financiers. Des extraits en arabe seront bientôt publiés sur [notre site](#).

- **Les normes universelles de gestion de la performance sociale : un guide de mise en œuvre (Anglais) & (Français)**

Ce guide explique de quelles manières les normes universelles de gestion de la performance sociale peuvent-elle être mises en pratique, en proposant aux praticiens des conseils pratiques et réalistes nécessaires pour améliorer GPS.

- **Les banques islamiques, une opportunité pour les petites et moyennes entreprises de la région MENA (Anglais)**

Il propose une étude comparative du potentiel des banques islamiques pour les PME de la région MENA

- **Améliorer la capacité financière et l'inclusion financière au Maroc : Évaluation de la demande en 2014 (Anglais)**

Ce rapport propose des recommandations pour améliorer la capacité financière et l'inclusion financière au Maroc. Il repose sur une enquête menée autour de la capacité financière qui comprend un échantillon de 3000 adultes marocains.

- **Sortie de la crise du secteur de la microfinance au Maroc : des interventions opportunes et efficaces (Arabe) & (Anglais) & (Français)**

Ce rapport présente le développement du secteur de la microfinance au Maroc depuis la crise marocaine jusqu'à maintenant à travers l'étude de trois IMFs leaders; Al Amana, Attawfiq Micro Finance, et Salaf Al Baraka.

- **Diagnostic de la croissance au Maroc (Français)**

Son objectif est d'identifier clairement les contraintes rencontrées dans l'investissement privé au Maroc et les questions d'identité à résoudre pour développer une économie forte et dynamique.

Annonces

Ateliers du Réseau Sanabel au deuxième trimestre 2015

- Développement de produits pour les IMFs, Khartoum - Soudan (mai 18-21)
- Finance islamique pour les IMFs, Amman - Jordanie (26 - 28 mai)

Événements au deuxième trimestre 2015

- [Sanabel organise une table ronde au sujet de la loi No 141 de l'année 2014](#), Caire - Égypte (juin 8)
- [Atelier sur les services financiers en temps de crise](#), Beyrouth – Liban (juin 30 - juillet 1)
- [Conférence internationale de la finance sociale et solidaire](#), Lima – Pérou (mai 13 – 14)
- [Social Performance Task Force Réunion annuelle](#), Siem Reap – Cambodge (juin 8-12)

Le Prix

6^{ème} prix européen de la microfinance : la microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles

La Plateforme Européenne de la Microfinance annonce son 6^{ème} prix européen de la microfinance reconnaissant la microfinance en situation de post-désastre, post-conflit et dans les États fragiles, et récompensent les IMFs qui ont exercé leurs activités dans des zones d'après-catastrophe/après-conflit et ont apporté des services financiers et non financiers destinés à consolider la résilience des populations touchées et vulnérables.

Le **prix de 100,000€** a été lancé par le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères et européennes - Direction de la Coopération au développement et action humanitaire organisé conjointement par le Ministère, la Plateforme Européenne de la Microfinance (e-MFP) et l'Inclusive Finance Network Luxembourg en collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Le prix sera remis le 19 novembre 2015 à l'occasion de la Semaine européenne de la microfinance.

Pour les critères d'éligibilité, les définitions, les dates et le processus de sélection, veuillez consulter: <http://www.e-mfp.eu/news-and-events/apply-6th-european-microfinance-award>

Les dossiers d'inscription sont disponibles à cette adresse: www.e-mfp.eu

Conférence Sanabel 2015 en Egypte

Les dates seront annoncées prochainement sur notre site

www.sanabelnetwork.org